

Mise à jour de l'OPIC

par

Johanne Bélisle

Commissaire aux brevets, Registraire des marques de commerce et Présidente

à la 91^e Assemblée annuelle de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada

Niagara Falls, Ontario

le 13 octobre 2017

La version prononcée fait foi.

Introduction

Bonjour et merci de votre accueil chaleureux.

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada, ou l'OPIC, a le grand plaisir de collaborer étroitement avec les membres de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (l'IPIIC). Votre assemblée constitue toujours une excellente occasion de partager nos buts et activités respectifs. Du point de vue de l'OPIC, notre vision est celle d'un Canada novateur et prospère, un Canada dans lequel la propriété intellectuelle (PI) joue un rôle actif dans l'économie du pays.

Vous vous souviendrez peut-être que l'année dernière, je vous ai parlé du Programme d'innovation du gouvernement, des progrès que nous avons réalisés et des priorités que nous avons établies sur le plan international, des améliorations que nous avons apportées à notre rendement et à nos services, et de la façon dont ces réalisations façonneraient la Stratégie d'affaires quinquennale de l'OPIC de 2017 à 2022.

Je tiens à vous exposer la nouvelle Stratégie d'affaires quinquennale de l'OPIC, plus particulièrement nos priorités et activités pour l'année à venir.

Le Plan pour l'innovation et les compétences et l'importance de la propriété intellectuelle

Permettez-moi de commencer par le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement du Canada, qui a été annoncé dans le Budget 2017. Ce plan prévoit la mise sur pied d'un nouveau Fonds stratégique pour l'innovation, le financement de l'initiative des supergrappes d'innovation et une focalisation sur un accès plus simple et coordonné aux programmes d'innovation pour les entreprises.

L'engagement du gouvernement envers l'élaboration d'une stratégie nationale de PI qui permettra de nous doter d'un régime de PI moderne et robuste, propice à l'innovation canadienne dans le 21^e siècle, présente un intérêt particulier pour les membres de l'IPIIC. Un objectif important de la stratégie de PI consiste à sensibiliser davantage les entreprises et innovateurs canadiens à la PI. Je discuterai des initiatives de l'OPIC dans ce domaine ultérieurement.

La PI est la devise de l'économie du savoir. Elle est indispensable pour les entreprises innovantes qui se développent et prennent de l'essor.

La politique sur la PI dans les pays de l'OCDE a changé de pair avec cette évolution, car elle vise davantage à favoriser l'utilisation de la PI, à stimuler l'innovation et à améliorer la diffusion du savoir.

Au Canada, la contribution des industries à forte intensité de droits de PI à notre PIB se chiffre, selon les estimations, à 25,1 % et totalise 332 milliards de dollars¹.

Les PME canadiennes détenant des droits officiels de PI sont² :

- 4 fois plus susceptibles d'exporter des produits
- 64 % plus susceptibles d'être des PME à forte croissance
- 32 % plus susceptibles de demander du financement

Il est donc évident que des niveaux élevés de connaissances sur la PI, jumelés à des stratégies de PI solides, sont essentiels pour l'innovation et la croissance économique.

Stratégie d'affaires quinquennale (2017–2022)

L'élaboration de notre stratégie d'affaires quinquennale s'inspire du rôle que l'OPIC peut jouer pour faire du Canada un centre mondial de l'innovation.

Au cours de la dernière année, nous avons consulté une panoplie d'intervenants au Canada et à l'étranger, notamment l'IPIC. Nous avons récemment dévoilé une nouvelle stratégie d'affaires, dotée de cinq priorités qui orienteront nos activités de 2017 à 2022.

Les cinq priorités de la Stratégie d'affaires quinquennale de l'OPIC sont les suivantes :

- Promouvoir l'innovation au moyen d'un cadre de PI moderne et d'une collaboration active à l'échelle internationale
- Assurer des droits de PI de qualité en temps opportun qui sont fondés sur des services et processus modernes, efficaces et axés sur la qualité
- Fournir aux innovateurs canadiens les connaissances sur la PI dont ils ont besoin pour réussir
- Offrir une expérience de service moderne au moyen de services offerts par voie numérique et d'une orientation fortement axée sur la clientèle
- Favoriser une organisation souple et très performante

Si vous me le permettez, je vous présenterai chacune de ces cinq priorités en bref, ainsi que quelques-unes des activités que nous entreprendrons, plus particulièrement au cours de l'année à venir.

¹ Industrie Canada, 2013

² Enquête de Statistique Canada sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, 2014

J'ai été ravie de constater que l'IPIC vient de mettre au point son propre plan stratégique comportant de nombreux objectifs similaires qui complètent l'orientation de l'OPIC et les priorités du gouvernement en matière d'innovation.

I. **Promouvoir l'innovation**

Nous avons fixé deux principaux objectifs : poursuivre la modernisation du cadre canadien de la PI afin de stimuler l'innovation, et promouvoir l'harmonisation internationale.

Sur la scène internationale, le Canada est un membre actif de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Nous nous efforçons de promouvoir une panoplie de questions liées à l'harmonisation internationale et à la normalisation des règles pour que le régime international de la PI devienne plus fluide et soit mieux en mesure de répondre aux besoins des entreprises qui font déjà des affaires dans une économie mondiale.

Je reviens tout juste des Assemblées générales de l'OMPI à Genève, où nous avons discuté, avec nos partenaires internationaux de l'innovation, de leurs stratégies de PI, de leurs initiatives d'éducation sur la PI, ainsi que des moyens d'améliorer la qualité de l'octroi des droits de PI. La résolution de quelques-unes de ces questions demandera du temps, mais il est important que l'OPIC soit un participant actif afin de pouvoir promouvoir les intérêts canadiens à l'étranger.

Adhésion aux cinq traités internationaux sur la PI

Je souhaite faire le point sur les efforts que nous déployons pour adhérer à cinq grands traités sur la PI d'ici le début de 2019. Il s'agit du **Traité sur le droit des brevets**, du **Protocole de Madrid**, du **Traité de Singapour**, de l'**Arrangement de Nice** et de l'**Arrangement de La Haye**.

Début 2017, nous avons mené à bien le processus imposé par la *Loi sur les frais d'utilisation* à l'égard des modifications proposées à nos frais. Ce processus comprenait des consultations publiques et un examen parlementaire. Nos propositions ont été déposées au Sénat et à la Chambre des communes en novembre 2016 et, à la suite d'un examen par le Comité sénatorial des banques et du commerce, ont été officiellement adoptées en février 2017.

Au cours du printemps et de l'été, nous avons entrepris des examens techniques et des consultations préliminaires sur les modifications réglementaires proposées au *Règlement sur les marques de commerce*, au *Règlement sur les dessins industriels* et aux *Règles sur les brevets*. L'IPIC fut un participant actif. Par exemple, l'IPIC a animé plusieurs séances d'information sur les modifications proposées au *Règlement sur les marques de commerce*. Je tiens à vous remercier d'avoir animé ces séances et d'avoir formulé des observations constructives sur les trois règlements proposés.

Nous préparons actuellement les règlements et les règles pour les consultations publiques dans la Gazette 1 du Canada à l'automne. Nous travaillons aussi sur les outils nécessaires à la mise en œuvre d'ici le début de 2019 : l'élaboration de pratiques de bureau, la formation des employés et la mise à niveau de nos systèmes informatiques.

Canada-Union européenne : Accord économique et commercial global

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE) est entré en vigueur le 21 septembre.

En vertu de l'AECG, le Canada élargit son système d'indications géographiques, lequel comprend actuellement les vins et les spiritueux, afin d'ajouter les produits agricoles et les aliments. Notre pays a accepté d'ajouter à la liste d'indications géographiques protégées 172 IG de l'UE. L'élargissement du système canadien prévoit toutefois des exceptions pour protéger les propriétaires de marques canadiennes qui sont en mesure d'établir l'utilisation antérieure ou l'enregistrement de leurs marques de commerce et pour traiter les termes jugés génériques, ainsi que des exceptions pour permettre de continuer des utilisations historiques dans certaines circonstances. L'OPIC s'est doté de processus pour accepter les demandes concernant ces nouveaux types d'indications géographiques et traiter les procédures d'opposition qui s'y rattachent.

II. Accorder des droits de PI de qualité en temps opportun

Nous continuons à mettre l'accent sur la qualité et la rapidité des droits de PI que nous accordons.

Nous sommes très fiers du fait qu'en juin 2017, la Direction des brevets de l'OPIC a obtenu la certification ISO 9001:2015 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

L'obtention de cette certification positionne le Canada comme acteur mondial dans la délivrance de brevets de qualité. Notre office intègre les rangs d'organisations internationales comme le United States Patent and Trademarks Office (USPTO), IP Australia et l'Office européen des brevets (OEB), qui sont tous titulaires de cette désignation importante.

Un élément clé de notre stratégie d'affaires quinquennale est la mise en œuvre, à l'échelle de l'organisation, d'un système de gestion de la qualité pour tous nos secteurs d'activité. Nous avons l'intention de consulter nos clients à cet égard.

Améliorer les délais de traitement

Nous poursuivons nos initiatives visant à réduire les délais de traitement et à mettre en œuvre des changements qui rehausseront l'efficacité de nos systèmes.

Nous continuons d'améliorer les délais de traitement. Pour les brevets, le délai moyen entre le dépôt d'une demande d'examen par un client et la réception de son droit de brevet a été réduit de 2 mois et est passé à une moyenne annuelle d'environ 37 mois en 2016–2017. En mars 2017, nous avons atteint un délai mensuel moyen de traitement d'un brevet qui se chiffrait à 34,6 mois.

En 2016–2017, l'OPIC a réduit d'un mois son délai moyen de traitement des demandes de marque de commerce depuis le dépôt jusqu'à l'enregistrement et a fait passer ce délai à 26,5 mois.

En 2016–2017, l'OPIC a réduit le délai de traitement d'un dessin industriel depuis le dépôt jusqu'à l'enregistrement à un peu moins de 10 mois.

Nous essayons de nouvelles approches pour réduire les délais de traitement. À titre d'exemple, l'année dernière, la Direction des brevets a entrepris un projet pilote pour un service d'entrevue concernant l'examen de brevets. Ce dernier visait à accélérer le processus de demande dans les dossiers présentant quelques irrégularités mineures où il est probable qu'une telle démarche puisse faire progresser la poursuite de la demande.

Nous avons reçu des commentaires très positifs de la part des agents ayant participé au projet pilote et, en raison de cette réussite, nous avons décidé d'offrir le service en permanence à compter de juin 2017.

III. Augmenter l'éducation et la sensibilisation à la PI

Nous savons qu'au Canada, les petites et moyennes entreprises (PME) sont insuffisamment renseignées sur la PI, ce qui peut freiner leur croissance et leur compétitivité mondiale. Seulement 10 % des PME canadiennes possèdent des droits officiels de PI, et seulement 9 % des entreprises innovantes ont une stratégie de PI.

Une partie du mandat de l'OPIC est d'accroître la sensibilisation à la PI au Canada. Au cours de la dernière année, nous avons mis en œuvre un nouveau Programme de sensibilisation et d'éducation à la PI destiné aux entreprises, aux innovateurs et aux autres acteurs clés dans l'écosystème canadien de l'innovation.

Notre programme comporte trois volets essentiels : la **PI pour les entreprises**, l'**Académie de la PI** et le **Carrefour de la PI**.

La PI pour les entreprises est un ensemble de produits et de services visant à donner aux entreprises les outils et les renseignements dont elles ont besoin pour acquérir et gérer leurs actifs de PI et en tirer parti.

L'année dernière, nous avons lancé un jeu interactif sur la PI en partenariat avec la Banque de développement du Canada (BDC). Il s'agit d'un outil informatif, mais divertissant, qui aide les entreprises à se renseigner sur la PI et à comprendre le rôle que celle-ci peut jouer dans leur croissance.

Nous lancerons sous peu, sur notre site Web, trois nouveaux outils « d'orientation » destinés à tous ceux qui présentent une demande de marque de commerce, de brevet ou de dessin industriel. Ces outils schématiseront le processus depuis la demande initiale jusqu'à l'enregistrement.

Quelques-uns parmi vous auront vu notre trousse d'outils sur la PI. Je tiens à remercier les membres de l'IPIIC qui ont participé aux essais de ce nouveau produit. Nous prévoyons lancer la trousse d'outils sur notre site Web la semaine prochaine, lors de la Semaine de la PME de la BDC. Nous disposons aussi de versions imprimées que nous nous ferions un plaisir de vous fournir à titre d'information.

À mesure que l'année avancera, nous diffuserons nos nouvelles vidéos sur la PI qui traiteront de sujets aussi variés que les licences et les franchises, la contrefaçon, et la façon de faire des affaires à l'étranger. Nous venons de publier notre premier guide sur la PI pour les entreprises : « Faires des affaires à l'étranger — Chine ».

Le deuxième volet de notre programme est notre nouvelle **Académie de la PI**. Nous avons commencé à offrir une série de séminaires et de webinaires.

Bon nombre d'entre vous ont participé à la Banque de conférenciers en PI, laquelle est devenue une pierre angulaire de notre nouvelle Académie de la PI. Nous souhaitons élargir la portée de notre partenariat avec l'IPIIC afin d'y ajouter l'élaboration d'études de cas et d'autres éléments.

La vingtaine de séminaires sur la PI et les quatre webinaires que nous avons offerts dans l'ensemble du pays depuis mai 2017 ont attiré plus de 500 participants. Ces séminaires et webinaires ont traité de divers sujets, notamment les fondements de la PI, la stratégie de PI et la protection de votre PI en Chine. Nous envisageons d'offrir 40 séminaires de plus au cours des 6 prochains mois, alors surveillez notre site Web pour vous tenir au courant!

Le troisième volet est le **Carrefour de la PI**.

Ce volet est encore à la phase de conception. Nous souhaitons créer un réseau virtuel de renseignements et de services pour faciliter les liens entre les entreprises et innovateurs et les services de PI offerts sur le marché. Notre but est de faire participer le plus grand nombre de partenaires possibles, notamment l'IPIIC, et nous nous ferions un plaisir de discuter de l'initiative avec vous au cours des mois à venir.

IV. Assurer une expérience de service moderne

Nous avons élaboré une nouvelle stratégie de service qui guidera les améliorations que nous souhaitons apporter à nos services. Cette stratégie s'inspire des commentaires et interactions avec nos clients.

Nous sommes enchantés des commentaires positifs que nous avons reçus sur les améliorations apportées à notre site Web au cours de la dernière année, dont une base de données modernisée sur les marques de commerce canadiennes et l'accès en ligne aux décisions rendues par notre Commission des oppositions des marques de commerce.

Au fil des années à venir, en plus d'introduire de nouvelles solutions de TI nous permettant d'adhérer aux traités sur la PI, nous continuerons d'apporter des améliorations à nos services en ligne.

V. Favoriser une organisation souple et très performante

La cinquième priorité de notre stratégie d'affaires porte sur une organisation très performante, et surtout, une main d'œuvre hautement qualifiée.

Vous aurez peut-être constaté que nous avons lancé une campagne de recrutement en vue d'embaucher 65 examinateurs de brevets au cours des trois prochaines années. Si vous connaissez des gens qui aimeraient se joindre à notre équipe, veuillez les encourager à poser leur candidature!

Observations finales

En conclusion, l'OPIC vise à être reconnu comme un office de PI moderne, chef de file international, qui fournit des droits de qualité en temps opportun et qui offre à ses clients un service exemplaire.

Nous souhaitons être une source fiable de renseignements et de connaissances sur la PI pour les entreprises et les innovateurs canadiens. Et nous souhaitons travailler en partenariat avec les autres intervenants dans ce domaine, notamment l'IPIIC et les agents de PI, pour aider à positionner le Canada comme centre mondial de l'innovation.

Merci.